

# LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في  
الصحافة الوطنية

29/06/2015

## الخارجية الأمريكية تبرز جهود المجلس الوطني لحقوق الإنسان في مجال جبر الضرر الجماعي

أضف المقال إلى :

أضيف في 28 يونيو 2015 الساعة 57 : 22

وكالة المغرب العربي للأنباء

أبرزت الخارجية الأمريكية، يوم الخميس في تقريرها حول حقوق الإنسان بالعالم برسم سنة 2014، جهود المجلس الوطني لحقوق الإنسان في مجال جبر الضرر الجماعي، موضحة أن المجلس دعم خلال هذه الفترة ما لا يقل عن 117 مشروعا يتعلق بتمكين النساء وتعزيز الدخل والحفاظ على البيئة. بهذا الصدد، أوضحت الوثيقة، التي نشرت بواشنطن، أن المجلس الوطني لحقوق الإنسان يواصل دوره ك "قناة يعبر من خلالها المواطنين عن مظالمهم"، مذكرة في هذا السياق بتصريحات المقرر الخاص لمجلس حقوق الإنسان التابع للأمم المتحدة، خوان مينديز، التي أشاد فيها ب "تطور وظهور ثقافة حقوق الإنسان بالمغرب".

كما استعرض التقرير الجهود المبذولة من قبل مؤسسة محمد السادس لإعادة إدماج السجناء التي وضعت برامج تكوينية في مجموعة من المهن لفائدة المعتقلين الشباب الذين شارفت مدد حكومتهم على الانتهاء، مضيفا أن عمل المؤسسة شمل أزيد من 17 ألف و 991 سجينا، فضلا عن وضع برامج إدماج ودعم خلال فترة ما بعد السجن.

على صعيد آخر، سلط التقرير الضوء على الجهود المبذولة من طرف الحكومة في مجال تحسين وضعية المرأة في مكان العمل، خاصة في إطار الدستور الجديد الذي ينص على إحداث هيئة المناصفة ومكافحة كل أشكال التمييز، وهي الهيئة التي يجري وضعها بالتعاون بين البرلمان والمجلس الوطني لحقوق الإنسان.

في هذا السياق، ذكرت الوثيقة بالفصل 19 من الدستور الذي ينص على المساواة في المجالات المدنية والسياسية والاقتصادية والعلاقات الاجتماعية والثقافية وفي مجال البيئة، إذ يعتبر المغرب طرفا في الشراكة من اجل مستقبل متساو (إكوال فيوتورز بارتشرشيب)، وهي مبادرة متعددة الأطراف تحت على ضمان استقلالية النساء اقتصاديا وسياسيا.

كما أشار تقرير الخارجية الأمريكية بخصوص حقوق الإنسان بالعالم برسم سنة 2014 إلى أن المغاربة المعتنقين للديانة اليهودية يعيشون بأمن وسلام.

<http://akhbaralmaghrib.com/news/122.html>



## تقرير الخارجية الأمريكية: جهات نافذة حصلت على تراخيص صيد واستغلال رمال ومقالع في الصحراء

الرباط ١٣١٥١٣ عبد الحق بلشكر

بالموازاة مع تقرير الخارجية الأمريكية حول المغرب، صدر تقرير حول حالة حقوق الإنسان في الصحراء، رصد الأوضاع الحقوقية في المنطقة خلال سنة 2014. وفي سياق عرض التقرير لسياسة محاربة الفساد في الصحراء، سجل أن الوضع على هذا المستوى «غير مختلف عن مناطق المغرب»، حيث ليس هناك سوى «عدد قليل من التحقيقات في الممارسات الفاسدة»، في حين لم تسجل ملاحقات قضائية مهمة خلال العام الذي أعد فيه التقرير. وتوقف التقرير على الخصوص عند ما وصفه بـ«تورط» جهات نافذة في الحصول على تراخيص تفضيلية في مجال الأعمال عن طريق ربط اتصالات مع الحكومة منها تراخيص الصيد أو عقود مريحة في قطاع الرمال والمقالع، هذا علما يقول التقرير أن الدولة والشركات المملوكة لها هم الفاعلون الأساسيون في مجال التشغيل في الإقليم، في حين يسعى المواطنون إلى الحصول على وظائف وتراخيص سيارات الأجرة من خلال ربط الاتصالات بالمسؤولين.. وعلى المستوى الحقوقي، يرى التقرير أن الصحراء تتميز بـ«مخاوف المنظمات الحقوقية من القيود الحكومية على الحريات المدنية والحقوق السياسية، والحد من حرية التعبير والصحافة والتجمع، والاستعمال التعسفي للاعتقال الاحتياطي». وعدا ذلك، يقول التقرير إن «مخاوف حقوق الإنسان في الصحراء هي نفسها تلك الموجودة في المغرب» كله. وأشار التقرير إلى أن مشكل إقالات رجال الأمن في الصحراء من العقاب «لا زال متواصلا» حيث «يبقون في مناصبهم رغم الانتهاكات».

لكن بالمقابل سجل التقرير أن المجلس الوطني لحقوق الإنسان يقوم بتعويض الضحايا بعرض المساعدة المالية والتكوين المهني والتغطية الصحية، للصحراويين وعائلاتهم الذين عانوا من الإختفاء أو اعتقلوا ما بين 1970 و1980. ولا زال فرع المجلس بالعيون يتلقى طلبات جبر الضرر ويدرسها طيلة سنة إعداد هذا التقرير.

كما أورد تقرير الخارجية الأمريكية أن السلطات تنفي أن يكون هناك معتقلون سياسيون، وإنما هناك معتقلون تم سجنهم بسبب تورطهم في أعمال عنف، مثل حالات معتقلي «أكديم ايزيك»، والذين يقول التقرير إن منظمات صحراوية تصنفهم كمعتقلين سياسيين.

## Les efforts du CNDH en matière de réparation communautaire mis en exergue

17692/4

Le Département d'Etat US a souligné dans son rapport sur les droits de l'Homme dans le monde au titre de l'année 2014, les efforts du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) en matière de réparation communautaire, précisant que le CNDH a soutenu, durant cette période, pas moins de 117 projets liés notamment à l'autonomisation des femmes, à la génération des revenus et à la préservation de l'environnement.

Le document rendu public à Washington relève, dans ce contexte, que le CNDH continue d'être "le vecteur à travers lequel les citoyens expriment leurs doléances", en rappelant les propos du rapporteur spécial du Conseil des

droits de l'Homme de l'Onu, Juan Mendez, qui avait salué "le développement et l'émergence d'une culture des droits de l'Homme au Maroc".

Le rapport est revenu aussi sur les efforts déployés par la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus qui a mis en place des programmes de formation en matière professionnelle d'éducation au profit des jeunes détenus dont la durée d'incarcération s'approche de son terme, ajoutant que l'action de la Fondation a touché pas moins de 17.991 détenus et



que cette dernière a aussi mis en place des programmes de réinsertion et de soutien post-incarcération.

Dans un autre registre, le rapport met en avant les efforts déployés par le gouvernement dans le but d'améliorer le statut de la femme dans le milieu du travail notamment à travers

la nouvelle Constitution qui prévoit la création d'une autorité pour la parité genre et la lutte contre toute forme de discrimination, une instance, poursuit-on, développée conjointement par le

parlement et le CNDH.

Le document rappelle, à ce propos, que l'article 19 de la Constitution prévoit aussi un statut égal des femmes dans les domaines civique, politique, économique, des relations sociales, culturelles et en matière environnementale, le Maroc faisant partie du Partenariat pour des Avenirs égaux (Equal Futures Partnership), une initiative multilatérale qui encourage l'autonomisation des femmes économiquement et politiquement.

Par ailleurs, le rapport du Département d'Etat sur les droits de l'homme dans le monde au titre de l'année 2014 souligne que les Marocains de confession juive vivent dans la paix et la sécurité.



## Droits de l'Homme

# Les États-Unis saluent les efforts du Maroc

● Sans passer outre les lacunes auxquelles il faut remédier, le rapport 2014 soutient la démarche marocaine. Des améliorations doivent être apportées aux conditions de détention préventive et en matière de lutte contre la corruption.

1403-6

**C'**est une vraie consécration des efforts du Maroc dans le domaine des droits de l'homme.

Après les batailles remportées sur le champ onusien concernant le fameux chapitre des prérogatives de la Minurso et les pétards mouillés du voisin algérien, les États-Unis confortent en-

core le royaume dans ses choix. Rendu public jeudi dernier, le rapport annuel 2014 du Département d'État américain sur les droits de l'homme dans le monde a donné une bonne note à la politique marocaine dans le domaine tout en relevant ses lacunes. Tout au long des 7 sections du rapport, les résultats sont globalement satisfai-

sants. Ce qui n'est pas le cas pour l'Algérie par exemple où le rapport fustige l'absence d'initiative du gouvernement pour sanctionner les violations des droits de l'homme. Pour ce qui est du Maroc, le rapport écarte l'existence de cas de disparition forcée vantant même le travail du Conseil national des droits de l'homme (CNDH). Le rapport salue, aussi, l'initiative du gouvernement consistant à verser en 2012, 43MDH à 345 bénéficiaires sous forme de réparation. Restent toutefois des lacunes en matière de traitement des prisonniers que le rapport critique en s'appuyant sur les rapports du rapporteur des Nations-Unies et sur ceux du CNDH. Conscient du phénomène, le gouvernement a ouvert des enquêtes contre des personnes suspectées d'avoir eu recours à la torture surtout durant la détention préventive. Plus encore, le Maroc est signataire du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture. Le surpeuplement des prisons n'est pas passé non plus inaperçu sachant que l'espace de cellule moyen y est d'1,7 m<sup>2</sup> par personne. Toutefois, le rapport a loué l'existence au Maroc de trois centres de détention exclusivement dédiés aux jeunes de moins de 20 ans et le fait que plusieurs établissements pénitentiaires disposent

de quartiers réservés aux mineurs. S'y ajoutent les avantages liés à la formation professionnelle et à l'enseignement en milieu carcéral. Sur un autre registre, celui de la liberté de réunion et de manifestation, le rapport n'y va pas de main morte. Il se base sur les témoignages d'ONG qui se sont plaints que les autorités n'appliquaient pas la procédure d'autorisation de façon systématique. Bonne appréciation, par contre, en ce qui concerne la protection des réfugiés. Le rapport indique que le gouvernement a coopéré avec le HCR et d'autres organisations humanitaires pour fournir protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés, aux réfugiés de retour au pays, aux demandeurs d'asile, et aux apatrides. Le HCR a enregistré 750 réfugiés et 2.292 demandeurs d'asile en 2012. Cette recrudescence des demandeurs d'asile, presque six fois plus élevée qu'en 2011, s'explique par l'arrivée au Maroc de 839 Syriens et de 128 Maliens durant l'année. La lutte contre la corruption est citée dans le rapport sur un ton positif saluant les signaux forts lancés par le gouvernement sur incitation royale depuis 2009. Le cas de l'ex-DG de l'Office national des aéroports, Abdelhaine Benallou, condamné à 5 ans de prison pour détournement de fonds publics est mis en avant au même titre que des condamnations à l'encontre de magistrats pour corruption. Plusieurs éléments positifs ont été par ailleurs mis en exergue comme l'interdiction par la loi du travail forcé, du travail des enfants, lequel rapport juge les conditions de travail acceptables au Maroc. Mais il a par contre pointé du doigt le manque de respect des normes en matière de santé et de sécurité au travail.

PAR MOSTAFA BENTAK  
m.bentak@leseco.ma

### Dwight Bush content du rapport Maroc

L'ambassadeur des États-Unis à Rabat, Dwight L. Bush n'a pas tari d'éloges sur les avancées réalisées par le Maroc en matière de droits de l'homme. Il a souligné que le rapport n'a pas omis de noter les réformes importantes du système de la justice militaire du Maroc et les efforts fournis par le pays durant l'année pour régulariser la situation des migrants et leur donner accès aux services sociaux. Le diplomate a par ailleurs ajouté que les États-Unis s'attendent à voir les efforts continus du gouvernement dans d'autres domaines, y compris la garantie du droit à la liberté d'expression et d'association. Pour lui, une société civile dynamique et la presse indépendante ne sont possibles que lorsque les individus jouissent de solides protections juridiques qui leur permettent de jouir pleinement de leurs droits.

## Parlement : Ca marche entre le Maroc et l'APCE

Edité Par ([Revue de Presse](#)) @ [LéCotidien](#) le 28 juin 2015

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) s'est félicitée, mardi à Strasbourg, du partenariat avec le Parlement marocain, dont les résultats sont globalement positifs.

Dans une résolution adoptée en plénière, dans le cadre du 2ème rapport d'évaluation du Partenariat pour la démocratie, présenté par Bogdan Klich, l'Assemblée s'est félicitée que ce partenariat « continue de recueillir un large soutien aux niveaux du parlement et du gouvernement, mais aussi dans les milieux politiques et la société civile », estimant qu'il a « joué un rôle important pour le lancement et l'application de réformes cruciales dans plusieurs domaines clés et le développement d'une coopération multiforme entre le Conseil de l'Europe et les institutions marocaines ».

L'Assemblée s'est félicitée que le Maroc ait adhéré à, ou signé, neuf conventions du Conseil de l'Europe et participe à sept accords partiels, contribuant ainsi à la création d'un espace juridique commun entre l'Europe et lui-même, et l'encourage dans cet élan.

L'Assemblée s'est réjouie aussi de l'abrogation de l'article 475 du Code pénal et invité les autorités marocaines à adopter et à mettre en œuvre une législation complète pour prévenir la violence à l'égard des femmes, protéger les victimes et poursuivre les auteurs en justice.

Elle a également salué la participation active de la délégation parlementaire marocaine aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions, qui permet à l'Assemblée d'être tenue informée de l'évolution politique du pays à la lumière des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe. Elle a encouragé à ce titre le parlement marocain à jouer pleinement son rôle de pierre angulaire de la démocratie en intensifiant les travaux législatifs sur le programme de réformes, tout en saluant les efforts qu'il déploie pour associer plus activement le Conseil national des droits de l'homme, les communautés d'experts et les organisations non gouvernementales au processus législatif et préconise d'étendre cette pratique afin que leurs voix puissent mieux se faire entendre.

S'agissant de la question nationale, «l'Assemblée a réaffirmé son ferme soutien à l'action menée par le Secrétaire général des Nations Unies pour aider les parties concernées à parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable» au Sahara et s'est «félicitée des récentes mesures et initiatives prises par le Maroc pour renforcer les commissions du Conseil National des droits de l'homme à Dakhla et Laâyoune et du dialogue que le Maroc entretient au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies».

L'Assemblée a noté d'autre part que «le partenariat est, et doit rester, un outil important visant à s'étendre à l'ensemble du programme de réformes et à le rationaliser, ainsi qu'à accroître le rôle et la responsabilité du parlement dans ce processus».

L'APCE a, par ailleurs, pris note avec satisfaction des résultats obtenus pour le Maroc dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint Union européenne/Conseil de l'Europe «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional» (Programme Sud I) durant la période 2012-2014, et s'est félicitée de l'extension de ce programme «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée» (Programme Sud II) sur la période 2015-2017.

Elle a également accueilli avec satisfaction l'accord conclu entre le Conseil de l'Europe et les autorités

marocaines concernant un nouveau plan d'action intitulé «Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017», qui vise à consolider les résultats de la coopération menée depuis 2012 au titre de ce programme de voisinage en se déclarant prête à contribuer pleinement à sa dimension parlementaire.

<http://lecotidien.com/?p=18079>